

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le cinq avril, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, LAVERT, M. CHEVALIER

Absents excusés : Sylvie VINCENT qui a donné procuration à Christian DUPUIS, Yann VALLO

Absents : Emilie GIRAUD, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 19 mars 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-15/ OBJET : Convention avec le SDIS relative à l'utilisation d'une application informatique partagée pour la gestion de la défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire rappelle au Conseil l'importance de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et le rôle du maire dans ce domaine. La DECI a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux pompiers en cas d'incendie.

Pour ceci le SDIS de la Loire doit connaître l'emplacement, les caractéristiques techniques, les disponibilités des points d'eau, publics ou privés, dédiés à la défense extérieure contre l'incendie.

C'est dans ce contexte que le SDIS Loire, administre une application informatique partagée recensant l'ensemble des points d'eau incendie (PEI). Cette application est dénommée REMOCRA. Elle est gratuite et permet de déclarer tout dysfonctionnement d'un PEI.

M. le Maire ajoute qu'afin que la commune puisse intervenir sur cette application, il est nécessaire qu'elle nomme deux utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative aux conditions d'utilisation de l'application REMOCRA
- NOMME M. CHEVALIER Loïc, conseiller et Mme BAILLY Christelle, secrétaire comme utilisateur de l'application REMOCRA
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240405-2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

